



**Allocution de Monsieur Youssoufa
Mamadou Maiga Président de la
Commission Nationale pour la Collecte et
le Contrôle des Armes Illicites en charge du
déminage humanitaire à la réunion
intersessionnelle des Comités permanents
des Etats parties.**

Genève du 19 au 20 Mai 2016

Monsieur le Président,

Distingués participants ;

Permettez-moi au nom du Niger de vous féliciter pour la manière excellente dont vous dirigez nos travaux.

Je voudrais une fois de plus exprimer l'attachement du Niger à la réalisation des objectifs fixés par la Convention d'Ottawa, en particulier ainsi qu'à toutes les conventions relatives aux armes, en général. Ceci se traduit par la signature et la ratification du Niger à la plupart de ces conventions dont la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques ainsi que ses Protocoles I, II, III et IV et la Convention sur l'interdiction des mines anti personnel. S'agissant en particulier de la Convention sur l'interdiction des mines anti personnel, elle a été ratifiée le 23 mars 1999.

Mesdames et messieurs, distingués participants ;

En 2011, suite au changement de la situation sécuritaire après le conflit dans le Nord du Niger et à la crise libyenne, les autorités nigériennes ont diligenté une mission d'évaluation qui a révélé la présence d'un champ de mines AP dans la partie nord de la région d'Agadez, précisément dans le département de Bilma (Dirkou) sur le poste militaire avancé de Madama.

Face à cette situation, le Niger a demandé et obtenu une prolongation de deux ans pour déminer les zones concernées dans un délai dont la date buttoir est fixée au 31 Décembre 2015.

Mesdames et messieurs, **distingués participants ;**

La requête du Niger à cet égard, a été acceptée sur la base de 2400 m2 à déminer. Cependant, l'étude technique effectuée par les spécialistes nigériens ont permis de relever 39 304 m2 d'espace contaminé.

Malgré cette nouvelle donne, le Niger, soucier du respect de ses engagements vis-à-vis de la convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines anti personnel, a déployé depuis Novembre 2014, une équipe de déminage composée de plus de 60 démineurs renforcée d'une trentaine à partir du mois d'Avril 2015.

Cet effort fourni par la Commission Nationale pour la Collecte des Armes illicites(CNCCAI) avec la volonté politique des autorités nigériennes, a permis de déminer une zone de 39000m2 découverte après la demande de prolongation et cela malgré des conditions climatiques de travail terrain difficiles.

C'est l'occasion de rappeler que ce déminage a été effectué sur fond propre de l'Etat du Niger et de préciser que le Niger n'a reçu aucun appui extérieur dans le cadre de cette opération, en dépit des bonnes intentions qui se souvent annoncées.

Monsieur le président

Mesdames et messieurs, **distingués participants ;**

En respect de l'engagement pris par les Etats parties à la Convention d'Ottawa, lors de la 12^{ème} Assemblée des Etats parties, le Niger s'est déclaré dans l'incapacité de détruire ou de faire détruire toutes les mines antipersonnel de la zone de Madama. Compte tenu des aléas climatiques (tempêtes de sable, chaleur intense, froid) ; le trajet Niamey-Madama qui ne peut être effectué sans escorte militaire hebdomadaire et le manque de moyens suffisants de la Commission Nationale.

Y/M/M

Cependant, il faudrait noter que sur les 3934 m², à ce jour, près de 1075 mines relevées et détruites.

En outre, avec la découverte de la zone minée juxtaposée à la première et qui fait une superficie de 196000m², l'Etat du Niger a jugé impossible de retirer ou de détruire toutes les Mines AP se trouvant dans la Zone de Madama avant la date passée du 31 décembre 2015.

Cette nouvelle découverte de minage de type mixte (mine AP et AC), complique et change la situation de l'engagement préalablement pris par le Niger dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention.

Le Niger voudrait, à cet égard, et compte tenu du manque d'appui des partenaires, de l'insuffisance de et ses propres moyens et surtout des nouvelles priorités notamment la lutte contre la prolifération des armes illicites et la lutte contre les groupes terroristes, solliciter une prorogation de délai de cinq(5) ans avec comme date butoir le 31 décembre 2020.

Monsieur le Président,

C'est pour cette raison que le Niger a introduit par lettre N° 015232/MAE du 12 Novembre 2015, une demande de prolongation de délai supplémentaire de 5 ans pour lui permettre de déminer les zones tantôt évoquées.

Malheureusement cette première demande n'a pas abouti pour cause de retard accusé dans sa transmission.

C'est pourquoi, le Niger a réintroduit une deuxième demande de prorogation en date du 18 mars 2016, que nous pensons, requerra toutes les attentions du Comité sur l'article 5 relatif au déminage.

D'ores et déjà, le Niger a procédé à une étude technique de la nouvelle zone minée avec précision de toutes coordonnées géo référencées (annexées au document de demande).

Permettez- moi de rappeler que le Niger a entrepris plusieurs actions dans ce processus, il s'agit notamment de :

- La rédaction de normes nationales conformément aux NILAM ;
- La formation et le recyclage de démineurs ;
- La formation et le déploiement de 08 relais communautaires pour la sensibilisation des populations de la zone nord(Kawar)
- La mise en œuvre d'un programme spécifique sur deux ans (2014-2015) pour la dépollution de Madama et la confirmation ou infirmation des autres zones où la présence de mines antipersonnel est soupçonnée ainsi que leur déminage/ dépollution ;
- La rédaction des procédures opérationnelles permanentes
- Formation et recyclage en février 2015 de quarante autres démineurs
- Acquisition de matériels techniques supplémentaires pour le déminage.

Monsieur le Président,

Distingués participants ;

Comme par le passé, je puis vous affirmer que, mon pays, le Niger s'est engagé à parachever la dépollution de toutes les zones contaminées par mines antipersonnel.

C'est pourquoi, Mesdames et messieurs, avant de terminer mon propos que je lance une fois de plus un appel aux partenaires aussi bien multilatéraux que bilatéraux de nous appuyer dans notre processus de déminage humanitaire au Niger. L'appui sans lequel nous ne pouvons garantir avec précision l'atteinte des résultats escomptés.

Je vous remercie.